

DÉCISION N° 549 / 2023

confiant mandat spécial à Monsieur Jean-Luc BOHL

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de L'Eurométropole de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Jean-Luc BOHL, Vice-Président de l'Eurométropole de Metz, pour participer à la séance plénière du Comité de filière tourisme de France Urbaine qui se déroulera **le 11 décembre 2023** à Paris.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20231205-Decis549-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le

05 DEC. 2023

Le Président

A large, bold, handwritten signature in black ink, appearing to be 'FG'.

François GROSDIDIER
Maire de Metz
Vice-Président de la Région Grand Est
Membre Honoraire du Parlement